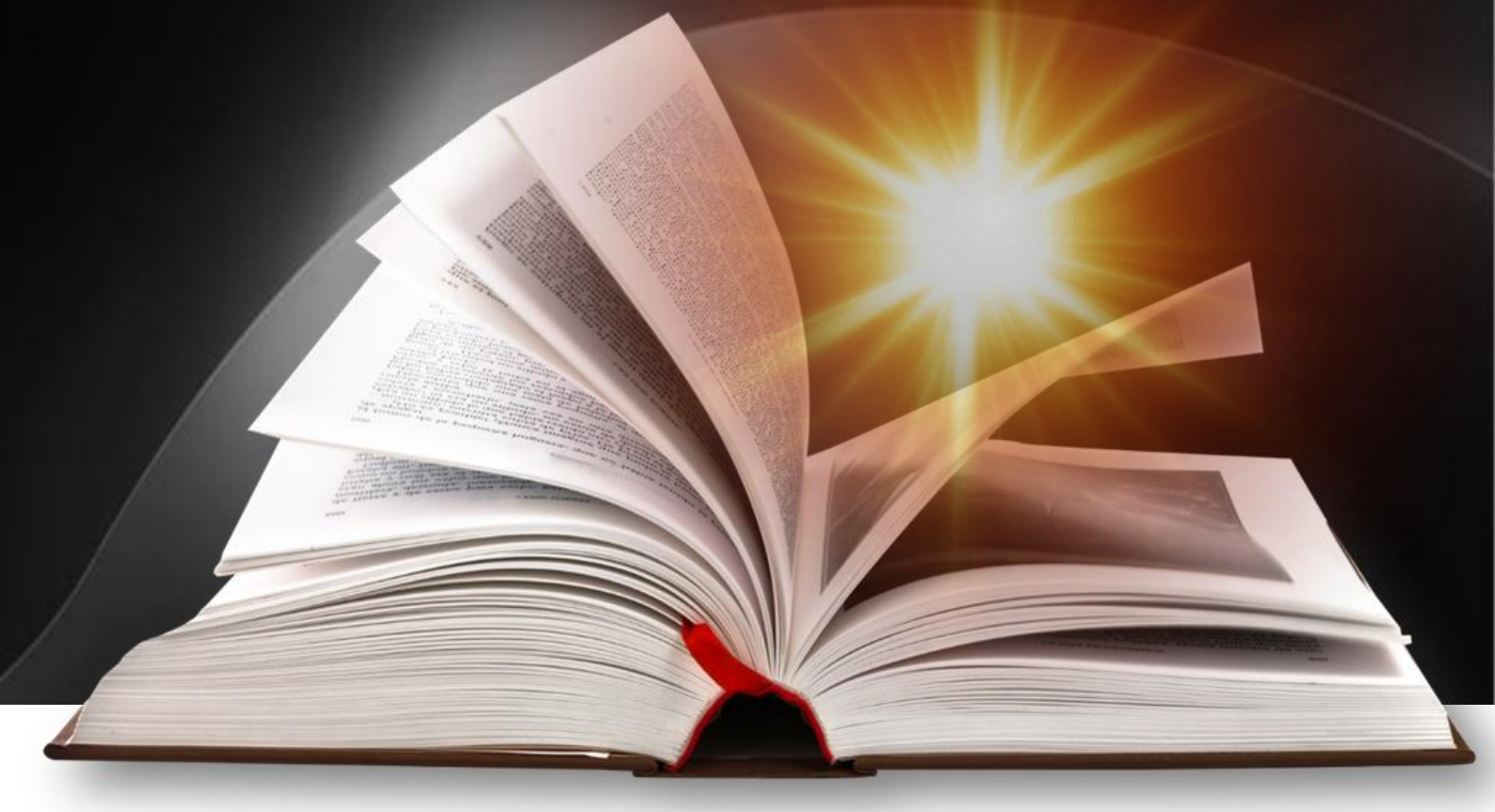
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 1, n°1, Janvier - Avril 2022

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Prise en charge des étudiants en situation de handicap physique dans les universités publiques du Burkina Faso : des intentions aux actions

[Taking care of students with physical disabilities in public universities in Burkina Faso: from intentions to actions]

Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA
Ecole Normale Supérieure / Koudougou-Burkina Faso
Email : pierreniya@gmail.com

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Equipe de la revue

Equipe de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. **Basile Mulwani Makelele**, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. **Philippe Kasongo Maloba Tshikala**, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. **Valery Ngoy Ndala,** RD. Congo
- Archiviste : M. le Pr. **Franck Ahouadi,** Bénin
- Traducteur en chef : M. le Dr. **Fo-Koku D. Woameno**, Togo
- Responsable de la mise en ligne : Mme **Blin Acouh Marie-José**, Côte d'Ivoire
- Secrétaire de rédaction : M. **William Agbaka,** Bénin
- Référente pour le suivi du processus d'adhésion : Mme **Marie Mbatshiona Mundi**, RD. Congo
- Responsable administratif et financier : M. **Banon Zinsou Côme**, Bénin
- Trésorière : Mme **Josephine Muyumba Feza**, RD. Congo
- Responsable des partenariats : M. **Fidèle BUKASA KABWE,** RD. Congo

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et de Didactique des Humanités (LaPEDIH), Benin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, Congo Brazza.
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-Chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, RD. Congo
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université de Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun

- Fidélie Ntshikala, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouet-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Franck Ahouadi, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Gano Nouhou, PhD, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, Phd, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, Phd, Service de Santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère des enseignements secondaires, Cameroun
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Benin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël., PhD, Centre d'études et de recherches en Droit international et communautaire (CEDIC), Tchad

Editorial

Convaincue que le développement durable de l'Afrique passe par l'implication intégrale et multiforme des jeunes, l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse a décidé d'initier la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* (RPJ) à qui nous souhaitons bon vent !

Quand bien même que l'ère de la révolution politique des indépendances des pays africains soit largement dépassée, il s'observe encore un retard dans le progrès scientifique et technologique de l'Afrique. Il est de bon aloi que les africaines et africains étudient désormais leurs problèmes respectifs et y apportent des solutions pérennes.

Si les pères du panafricanisme, notamment Modibo Keita, Thomas Sankara, Cheik Anta Diop, Kwame Nkrumah, Joseph Kizerbo, Lumumba, Malcom X, avaient milité pour la gouvernance politique de l'Afrique par les africains et pour les africains, il est temps d'amorcer l'indépendance scientifique et technologique, que seules les recherches innovantes et leurs publications dans une revue panafricaine peuvent impulser.

Vu les résultats mitigés de la coopération Nord-Sud, il faudrait songer valoriser la coopération sud-sud que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient d'initier. En effet, face aux multiples défis de développement que rencontre l'Afrique, malgré ses immenses richesses tant humaines que du sol, du sous-sol, ainsi que climatiques, il est plus que temps que les africaines et africains se réveillent et s'occupent de leurs problèmes eux-mêmes, qu'ils arrêtent avec la main tendue, sous couvert de la coopération au développement.

C'est dans cette optique que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient bouger les lignes de la recherche scientifique dans le monde, par l'érection d'un créneau international d'échange et de diffusion des études africaines, qui autre fois devraient être publiées dans les revues d'outre Afrique, ou carrément rejetées pour n'avoir pas répondu, soit disant, à leur "politique éditoriale".

Régie par un comité scientifique rigoureux, composé d'éminents professeurs chercheurs et docteurs évoluant dans divers domaines et secteurs d'activités savantes en Afrique, cette agora scientifique des chercheurs rapporte, en ce premier numéro de la *Revue,* des travaux de recherche originaux et pertinents sur des problèmes variés relatifs aux enjeux et défis des sociétés africaines dans toutes les disciplines scientifiques, notamment l'Économie et développement, l'Environnement, l'Agriculture, la Politique, l'Education, la Psychologie, la Santé, la Sociologie du développement, la Culture et les arts ainsi que la Littérature.

De ce fait, plusieurs chercheurs des universités, instituts et centres de recherche de sept pays africains (*Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, République Démocratique du Congo et Sénégal*) ont contribué scientifiquement au présent numéro, notamment le CITBA, l'INSS/CNRST, l'Ecole Normale Supérieure/Koudougou, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan, l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, l'Université Norbert Zongo, l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université d'Abomey-Calavi, l'Université de Kabinda, l'Université de Lubumbashi, l'Institut supérieur des techniques médicales Marie Reine de la Paix de Kenge, l'Institut Supériéur Pédagogique de Kalemie (ISP/Kalemie), l'Université de Ngaoundéré, l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, l'Université du Faso, l'Université Félix Houphouët Boigny, l'Université Jean Lorougnon Guédé, l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, l'Université Thomas Sankara.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Prise en charge des étudiants en situation de handicap physique dans les universités publiques du Burkina Faso : des intentions aux actions

[Taking care of students with physical disabilities in public universities in Burkina Faso: from intentions to actions]

Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA
Ecole Normale Supérieure / Koudougou-Burkina Faso
Email : pierreniya@gmail.com

Résumé

Le Burkina Faso, a entrepris des reformes au sein de son système éducatif afin de mieux l'adapter aux besoins des populations. Ainsi, dans le souci de placer tous les apprenants sur un pied d'égalité comme le recommande la composante 4 des Objectifs du Développement Durable (ODD), le pays a adopté un certain nombre de mesures pour la réalisation de l'éducation inclusive. Si au niveau de la sous-composante primaire de son système éducatif, les efforts sont remarquables depuis un certain nombre d'années grâce à l'appui de partenaires privés, l'on ne pourra pas en dire autant pour l'enseignement supérieur. En effet, c'est à partir de l'année académique 2015-2016, avec la mise sur pieds du Secrétariat permanant du Programme National de Développement de l'Enseignement Supérieur (SP/PNADES) que des mesures en faveur des étudiants vivant avec un handicap quelconque ont été constatées. Etablir si celles-ci favorisent ou non, l'accès et le maintien de ces étudiants dans les études universitaires, a constitué l'objet de la contribution. Il ressort de l'enquête menée auprès des structures en charge de la mise en œuvre de ces mesures et des étudiants en situation de handicap physique dans les trois universités qui ont constitué le champ de l'étude, que les mesures adoptées en faveur de cette catégorie d'étudiants favorisent leur accès et leur maintien dans les études supérieures.

Mots-clés : Etudiant, Handicap, Education Inclusive, Universités publiques, Burkina-Faso

Abstract

Burkina Faso has undertaken reforms within its education system in order to better adapt it to the needs of the population. Thus, in order to place all learners on an equal footing as recommended by component 4 of the Sustainable Development Goals (SDGs), the country has adopted a number of measures to achieve inclusive education. If at the level of the primary sub-component of its education system, efforts have been remarkable for a number of years thanks to the support of private partners, the same cannot be said for higher education. Indeed, it is from the academic year 2015-2016 with the establishment of the Permanent Secretariat of the National Program for the Development of Higher Education (SP/PNADES) that measures in favor of students living with any disability have been noted. The purpose of this contribution is to establish whether or not these measures promote access and retention of these students in university studies. The survey carried out among the structures in charge of the implementation of these measures and students with physical disabilities in the three universities which constituted the field of the study, shows that the measures adopted in favor of this category of students favor their access and their retention in higher education.

Keywords : Student, Disability, Inclusive education, Public universities, Burkina- Faso

0. Introduction

La Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux**,** organisée par le Gouvernement espagnol, avec la collaboration de l'UNESCO, du 7 au 10 juin 1994 marque le véritable départ de l'éducation inclusive pour les 92 nations ayant pris part à cette rencontre. Le Burkina Faso à travers sa participation à ce sommet, s'est engagé à promouvoir l'approche intégratrice de l'éducation, c'est-à-dire permettre aux écoles d'être au service de tous les enfants, et en particulier de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux*.*

Depuis lors, de nombreux instruments juridiques ont été mis en place afin d'offrir aux personnes porteuses de déficiences, la chance d'accéder aux portes de l'école quel que soit l'ordre d'enseignement.

Même si au niveau de l'éducation de base, les efforts pour une égalisation des chances à l'école, entre les enfants vivant avec un handicap quelconque et leurs pairs dits normaux sont visibles sur le plan des actions entreprises, la certitude ne peut pas être établie au niveau de l'enseignement supérieur d'où la présente contribution.

En effet, la question de l'Education Pour Tous (y compris celle des personnes vivant avec un handicap quelconque) n'a pas connu la même ardeur tant au niveau de l'enseignement primaire qu'au niveau de l'enseignement secondaire voire supérieur. Si au niveau de l'enseignement primaire et au niveau du post primaire, des Organisations non gouvernementales (ONG) en éducation se sont investies afin de supporter l'Etat burkinabè dans ses efforts de scolarisation universelle, l'enseignement supérieur quant à lui a vu une participation très timide de ses partenaires.

Malgré les nombreux textes normatifs adoptés et les multiples accords ratifiés en la matière, seulement 01% de burkinabè vivant avec un handicap a accès aux études universitaires. Le problème se pose avec plus d'acuité quand il est présenté sous l'angle du maintien de cette catégorie d'étudiants dans les universités et surtout de l'achèvement de leurs études.

Selon la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du MESRSI (2020), à la rentrée académique 2021-2022, les étudiants vivant avec un handicap quelconque et qui poursuivent leurs études dans les Institutions d'Enseignement Supérieur du Burkina Faso sont au nombre de 150 dont 27,6% de filles. Selon le type de handicap, la déficience physique est la plus visible dans ces institutions, avec un taux de 90 % de l'ensemble. Vient ensuite la déficience visuelle avec 8 % et enfin le handicap auditif 2%,

Au regard des données ci-dessus, la présente étude s'intéresse exclusivement au handicap physique et se donne comme objet, d'étudier la situation des étudiants vivant avec ce handicap, au plan des conditions mises en œuvre pour leur accès aux études universitaires jusqu'à l'achèvement de celles-ci, conformément aux textes adoptés en la matière. Il s'agira plus précisément de déterminer si les mesures prises par l'Etat burkinabè en faveur des étudiants vivant avec un handicap moteur favorisent l'accès et le maintien de cette catégorie d'étudiants dans les études universitaires.

Pour cela, il a été formulé l'hypothèse suivante, au regard du dispositif juridique mis en place en faveur d'une éducation inclusive au Burkina Faso et vu les actions déjà entreprises au niveau du sous-système éducatif de l'enseignement primaire et secondaire dans ce sens : *les mesures prises par l'Etat burkinabè en faveur des étudiants vivant avec un handicap moteur facilitent l'accès et le maintien de ces derniers aux études universitaires.*

Cette hypothèse a été formulée en s'appuyant sur *l'approche environnementale ou modèle social* du handicap prôné par Fougeyrollas et Roy (1996), Fougeyrollas (2006). La population

d'étude est constituée d'étudiants des Universités joseph Ki-Zerbo et Thomas Sankara de Ouaga, l'Université Norbert Zongo de Koudougou et enfin l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso vivant avec un handicap moteur. Au total, 20 étudiants ont été concernés par l'étude. En plus de cette population, il a été associé à l'étude, des responsables des œuvres sociales au sein des différentes universités.

Les conclusions issues de l'étude montrent que les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des étudiants vivant avec un handicap moteur dans leurs études universitaires leur permettent effectivement d'accéder aux salles de cours et de bénéficier de conditions à même de se maintenir voire d'achever ces études.

1. Contexte de l'étude

Le niveau d'instruction des enfants en situation de handicap au Burkina Faso demeure assez faible selon le dernier recensement de cette catégorie effectué en 2013 par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. Selon cette opération, 72,6% des enfants handicapés ne fréquentent pas l'école actuellement et 34,6% n'ont jamais été scolarisés.
La déficience la plus dominante dans cette catégorie de personnes est celle liée à la mobilité où on recense 20 646 enfants. Ces indicateurs concernent le sous-cycle primaire et sont révélateurs des efforts à fournir en matière d'éducation non seulement pour l'ensemble de la population, mais aussi pour ceux qui vivent avec un handicap quelconque.
Au niveau de l'enseignement supérieur, c'est en 2018 que la nécessité de renseigner un des indicateurs du Programme National du Développement Economique et Social (PNDES) à savoir la proportion des étudiants vivant avec un handicap bénéficiant d'un appui spécifique a conduit au premier recensement des étudiants vivant avec un handicap sur le plan national par la Direction Générale des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

En dehors des nombreux textes et conventions, ratifiés par le Burkina Faso au plan international pour la promotion de l'éducation inclusive, de nombreuses autres mesures ont été adoptées depuis plus d'une vingtaine d'années par les autorités nationales pour l'amélioration des conditions d'existence des personnes vivant avec un handicap tout en leur offrant plus de chance d'accéder à l'école et de poursuivre leurs études au même titre que les autres citoyens sans handicap.

Il s'agit plus précisément de la Zatu n°86/005/CNR/PRES du 16 janvier 1986 qui porte adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées et qui accordent des avantages sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, du transport public, de l'environnement, des loisirs et de la fiscalité. Ce texte est appuyé par le Kiti An IV n°273 CNR /EDUC du 13 février 1987 portant exécution, dans le cadre de l'éducation nationale des dispositions de la Zatu n°86-005 accordant des avantages aux enfants en situation de handicap en matière d'inscription (priorité d'inscription, recul de la limite d'âge), de bourses d'études, d'intégration dans la fonction publique. Il est également question du kiti An IV n° 86-149 du 30 avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des personnes vivant avec un handicap dans la construction des bâtiments.

Les articles 9,10 et 11 de la Loi N°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées garantissent l'éducation inclusive dans les établissements préscolaires, primaires, post-primaires, secondaires et universitaires du Burkina Faso et accordent une priorité d'inscription en milieu ordinaire, dans l'établissement préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, supérieur ou professionnel le plus proche du domicile des personnes en situation de handicap

Malgré toutes ces mesures, les étudiants vivant avec un handicap, présents dans les Universités publiques du Burkina Faso sont seulement au nombre de 145 dont 27,6% de filles.

La répartition de ces étudiants selon le type de handicap donne les résultats suivants : handicap moteur soit 61,4 %, handicap visuel (31,7 %) handicap auditif 15,2%, handicap consécutif à une maladie invalidante 15,2% handicap intellectuel 5,5 % et handicap psychique soit 2,1 %.

De ces données, l'on retient que le handicap le plus visible dans les universités publiques du Burkina Faso est le handicap moteur. Cela est la raison principale qui motive le choix de la population d'étude de la présente contribution.

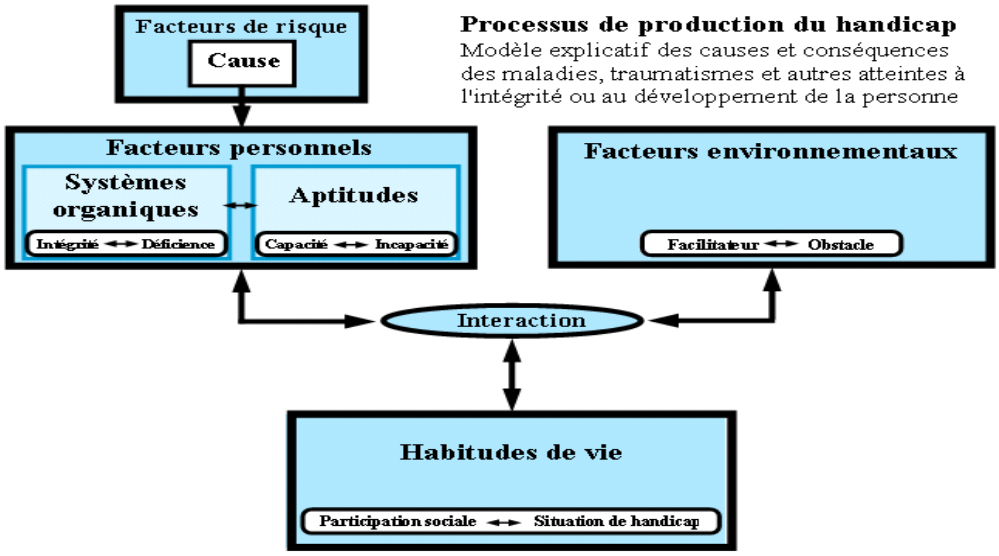
2. Fondements théoriques de l'étude

La présente étude trouve son ancrage dans le Processus de Production du Handicap tel que voulu par Patrick Fougeyrollas (2010). Dans cette approche, le handicap n'est pas perçu comme une conséquence de maladie ou de déficience mais plutôt comme la résultante d'une convergence d'un ensemble complexe de situations, dont la plupart est liée à l'environnement social. En somme, c'est la société et le cadre de vie qui se retrouveraient à la base de la création de situations de handicap. Pour cela, c'est à la société toute entière qu'il appartient d'apporter les changements afin d'adapter l'environnement aux personnes handicapées et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

L'objectif premier du Processus de Production du Handicap tel que voulu par l'auteur est la participation sociale de l'individu vivant avec une limitation. Il met en exergue la façon dont les obstacles ou les facilitateurs sont produits pour la réalisation des habitudes de vie chez la personne.

Toutefois, les différents obstacles ou facilitateurs rencontrés dans le contexte de vie qui, en interaction avec les incapacités de la personne, peuvent perturber les habitudes de vie de cette dernière et l'empêcher d'accomplir ses activités quotidiennes et ses rôles sociaux, la plaçant ainsi en situation de *pleine participation sociale* ou au contraire en situation de *handicap.* Toute cette vision est représentée dans la figure1 ci-dessous :

<u>Figure 1 :</u> Processus de production du handicap (PPH).



<u>Source</u> : P. Fougeyrollas, R. Coutier, H. Bergson, J. Cote, G. ST Michel (1996).

3. Méthodologie

3.1. Champ de l'étude

L'étude s'est menée dans trois universités publiques du Burkina Faso à savoir ; l'Université Joseph Ki-Zerbo, la plus grande et la plus ancienne du pays, l'Université Norbert Zongo de Koudougou et l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso. Le choix de ces trois universités a été guidé par les résultats du recensement de la DGESS du Ministère ci-dessus-cité. Selon ce recensement, les 145 étudiants vivant avec une déficience quelconque et qui ont été identifiés, se répartissent entre ces trois universités, avec une très grande concentration à l'Université Joseph Ki-Zerbo 132 étudiants, soit 91,03% de l'ensemble.

Aussi, 98 des 132 étudiants que constitue cette population vivant avec un handicap moteur, soit 74,24% se retrouvent dans cette université. Toutes ces données sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des étudiants, selon le type de handicap et par université

Types de déficience	**Effectifs**			**Universités d'accueil**		
	Filles	Garçons	Total	U.J.K.Z.	U.N. Zongo	U.N. Boni
handicap moteur	31	101	132	98	22	12
Handicap visuel	02	08	10	10	00	00
Handicap auditif	01	02	03	02	01	00

Sources : Compilation faite par nous-même à partir des données de la DGESS/MESRSI (2020)

3.2. Population et échantillon de l'étude

La population de l'étude est principalement constituée d'étudiants vivant avec un handicap physique au sein des universités publiques du Burkina Faso. Il s'agit plus précisément des personnes handicapées physiques dites *« à mobilité réduite »* c'est à dire ayant des troubles de la motricité ou toute autre déficience pouvant générer un handicap au plan moteur. Cependant, pour la triangulation des déclarations et autres données issues de l'analyse documentaire, nous avons jugé nécessaire d'associer à l'enquête, les responsables des structures universitaires et du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, œuvrant dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de soutien aux étudiants en général et particulièrement les étudiants ayant un handicap moteur, au nombre de 5.

Il s'agit principalement de la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur (DGESup), le chef du service des bourses et des aides financières de la Direction de l'Information, de l'Orientation scolaire et Professionnelle (DIOSP), le Directeur des Aides et des Prêts du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER), la Directrice de l'hébergement et de la restauration universitaire du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) et enfin, le Secrétariat Permanent du Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur (SP/PNADES) qui intervient dans le financement des constructions de bâtiments et leur équipement.

Quant à l'échantillon d'étudiants vivant avec un handicap moteur, il a été sélectionné avec l'aide de l'Association des Elèves et Etudiants handicapés du Burkina Faso (AEEHBF).

Considérant que ces étudiants bénéficient des mêmes aides sociales pour leurs études, nous avons limité pour les besoins des entretiens, leur effectif à 20 soit 17 étudiants de l'UJKZ de Ouagadougou, 2 de l'UNZ de Koudougou et 1 de l'UNB de Bobo-Dioulasso. Cette option a été faite au regard de la saturation constatée après les 5 premiers étudiants de Ouagadougou qui

ont été interviewés. Cela est d'autant plus compréhensible sachant que ces étudiants vivent les mêmes réalités face à ces mesures prises par l'Etat burkinabè et généralement en cercle fermé.

Toute cette population est résumée dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Echantillon de l'étude

Statuts	**Etudiants vivant avec un handicap**	**Responsables de structures**					**Total**
		DGE Sup	CIO SPB	FONER	CENOU	SP/ PNADES	
Effectifs	20	01	01	01	01	01	25

Source : Données de notre enquête de terrain (février-mars 2021)

Néanmoins, il a été remarqué que tous les étudiants interrogés ne portent pas le handicap à la même partie du corps. Cet aspect parait important pour l'étude car les services sociaux offerts à cette catégorie d'étudiants sont fonction du type de handicap, dans la mesure du possible.

Une étudiante handicapée, classée dans la catégorie « *autre* » vit des situations de handicap créées par un retard de croissance. Sa taille réduite, fait régulièrement d'elle, une personne handicapée au regard des infrastructures et autres services sociaux de base, en présence dans les édifices publics qui ne sont pas conçues en tenant compte des personnes de sa taille. Le tableau 3 consigne toutes ces particularités liées aux étudiants enquêtés.

Tableau 3 : **Répartition des étudiants selon le point du handicap**

Point du handicap	Membre inférieur	Membre supérieur		Autre	**Total**
		Bras droit	Bras gauche		
Effectifs	13	4	2	1	**20**

Source : **Données de notre enquête de terrain (février-mars 2021)**

3.3. Méthodes et outils de collecte des données

Les méthodes en vigueur dans la présente étude pour la collecte de données sont : l'analyse documentaire et l'entretien semi-directif.

3.3.1. L'analyse documentaire

Cette technique selon Madeleine Grawitz (1979) comporte deux étapes. Elle consiste dans une première étape à un relevé systématique du milieu en faisant une recherche d'informations en fonction des différentes sources. La deuxième étape quant à elle, consiste en une décomposition du contenu de l'information.

Les documents ayant fait l'objet d'analyse pour la présente étude sont tirés de ceux qui décrivent les orientations politiques du gouvernement du Burkina Faso en matière d'éducation inclusive. Il s'agit plus précisément du « *Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 »,* du *« Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) de la Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive »,* de l' « *Etude sur les étudiants en*

situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique réalisée en 2018 », et du *« Tableau de bord de l'enseignement supérieur, année académique 2018-2019 ».*

3.3.2. L'entretien

Didier Demazière (2008) perçoit l'entretien du point de vue technique, comme étant un procédé d'interaction, de négociations, de contre-interprétations et d'ajustements de sens ; une investigation scientifique utilisant un processus de communication pour recueillir des informations en relation avec un but fixé.

L'objectif fixé pour l'étude étant de mesurer le degré de satisfaction du dispositif mis en place par l'Etat afin de promouvoir l'Education inclusive dans l'enseignement supérieur, deux guides d'entretien ont été mis en place. Le premier guide a été élaboré pour les entretiens auprès de responsables de structures avec comme principales thématiques les actions des structures identifiées qui œuvrent en faveur des étudiants afin de voir les stratégies mises en œuvre. Le second guide d'entretien quant à lui a été à l'usage de l'entretien réalisé auprès des 20 étudiants vivant avec un handicap physique et devant faire partie de l'étude.

Les entretiens avec ces derniers ont été rendus possible grâce à l'appui de l'Association des Elèves et Etudiants Handicapés du Burkina (AEEHB) qui a servi d'intermédiaire pour la rencontre de ces étudiants. Tous les entretiens réalisés ont été de type semi-directif et consignés grâce à un enregistreur audio électronique de marque SONY.

3.3.3. Méthode de traitement des données

La méthode d'analyse des données ici retenue a été l'analyse des contenus. Pour Laurence Bardin (2007, p.47), cette méthode est :

> *(…) un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages.*

Après le recueil des données par entretien, il a été procédé à leur catégorisation puis à leur interprétation. La catégorisation a consisté à segmenter les opinions en rubriques significatives qui rassemblent des éléments de même nature, de même ordre ou du même registre. A l'issue de ce traitement, est intervenue l'interprétation proprement dite des données recueillies suivant un plan d'analyse élaboré en fonction de l'hypothèse de la recherche.

4. Résultats

Les résultats de l'enquête ont été obtenus à travers les interviews réalisées auprès des structures étatiques chargées de la mise en œuvre des mesures en faveur des étudiants handicapés d'une part et d'autre part après les entretiens réalisés avec les 20 étudiants vivant avec un handicap physique qui constituent l'échantillon de l'étude.

L'enquête menée auprès de l'administration publique a porté sur les mesures prises par l'Etat pour l'accompagnement des étudiants vivant avec un handicap moteur dans l'enseignement supérieur au Burkina. Ces mesures concernent :

- Les orientations et les inscriptions ;
- L'octroi de bourses d'études ;
- L'octroi de l'aide et du prêt d'étude ;
- La restauration, l'hébergement ;
- Le financement des constructions de bâtiments et leur équipement.

Toutes ces mesures et les structures de mises en œuvre sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Vol 1, n°1, Janvier – Avril 2022

Tableau 4 : **Récapitulatif des œuvres sociales et des structures de mise en œuvre**

	DGESup	CIOSPB	FONER	CENOU	SP/PNADES
Inscription/réinsciption	X				
Orientation	X				
Bourse		X			
Aide/Prêt			X		
Hébergement				X	
Restauration				X	
Construction				X	X

Source : données de notre enquête de terrain (février-mars 2021)

A la lecture du tableau, nous voyons que la DGESUP intervient au niveau de l'orientation et des inscriptions. En ce qui concerne les allocations financières, le CIOSPB intervient à travers l'octroi de bourses d'études, le FONER à travers l'octroi de l'aide et du prêt d'étude, la restauration, l'hébergement des étudiants incombent au CENOU. Le SP/PNADES quant à lui, est chargé du financement des constructions des infrastructures et leur équipement.

Pour les besoins de l'enquête, toutes ces mesures regroupées dans le tableau…ont été classées en deux volets différents à savoir celles qui concernent l'accès aux études universitaires et celles qui entrent en ligne de compte pour le maintien des étudiants handicapés dans ces dites études.

Les mesures favorisant l'accès aux études supérieures concernent essentiellement l'orientation de cette catégorie d'étudiants et les différentes mesures d'allègement des procédures pour leurs inscriptions et réinscriptions dans les universités publiques du Burkina Faso ainsi que celles des reformes infrastructurelles. Ces dernières concernent les mesures mises en œuvre pour faciliter l'accès physique de cette catégorie d'étudiants aux cours. Il s'agit plus spécifiquement de la construction des rampes d'accès aux salles de classes mais aussi de l'adaptation des chaises et tables ainsi que celle des tableaux à la spécificité de ces étudiants.

Quant aux mesures de maintien des étudiants en situation de handicap moteur dans les universités publiques du Burkina Faso, elles concernent l'octroi de bourse, et/ou du prêt étudiant, de l'hébergement et de la restauration. Le volet sanitaire prend en compte tous les étudiants, qu'ils vivent avec une déficience ou pas, à travers la Mutuelle Nationale de Santé des Etudiants Burkinabè (MUNASEB) qui prend en charge chaque membre à hauteur de 70% de ses charges. Pour cette raison, cet aspect ne sera pas abordé dans la présente contribution.

Pour l'analyse, il été jugé nécessaire d'apprécier d'une part la mise en œuvre des mesures prises par l'Etat en faveur des étudiant vivant avec une déficience physique auprès des structures porteuses des mesures et d'autre part, l'effectivité et l'appréciation que ces étudiants bénéficiaires font par rapports à ces mesures. Il sera de ce fait et successivement question des mesures favorisant l'accès et de celles entrant en ligne de compte dans le maintien des étudiants à mobilité réduite.

Ainsi, il sera question dans un premier temps, des mesures d'accès des étudiants vivant avec une déficience physique aux études universitaires et dans un second temps, de celles qui aident au maintien de ces étudiants aux études universitaires.

4.1. Les mesures d'accès aux études universitaires

Ces mesures peuvent se regrouper en deux catégories distinctes. La première concerne celles qui aident à acquérir le droit aux études universitaires. La seconde catégorie de mesures d'accès concerne celles de l'accès physique de l'étudiant aux cours.

4.1.1. Les mesures par rapport aux formalités de droits aux études universitaires

Il s'agit principalement de l'orientation dans une filière d'étude et de l'inscription pédagogique dans ladite filière.

A) L'orientation

L'accès à une formation universitaire passe obligatoirement par l'orientation ou par un test de recrutement. L'orientation, selon la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur (DGSUP), consiste à répartir les étudiants dans les différentes filières de formation en tenant compte des aptitudes scolaires de chacun, de la demande et de l'offre. Les tests de recrutement consistent en une sélection des postulants à une offre de formation à travers un examen qui peut être une sélection de dossiers, un test écrit et/ou un test oral. Selon elle, au Burkina Faso, toute personne titulaire du Baccalauréat ou tout autre diplôme reconnu équivalent se trouvant dans la limite d'âge fixée et qui demande une orientation, a le droit d'accès à une filière de formation. Cela conduit à une hausse exponentielle des effectifs des étudiants chaque année. Et, depuis la rentrée académique 2018-2019, les postulants doivent renseigner un champ par rapport à l'existence ou non d'un handicap et le cas échéant, préciser la nature du handicap, sur une plateforme en ligne. Aussi, dans la phase de répartition des étudiants dans les filières, les étudiants vivant avec un handicap sont orientés dans leur premier choix.

Cette déclaration de la DGSUP a été confirmée par l'ensemble des 20 étudiants interrogés. Chacun d'entre eux a affirmé se retrouver effectivement dans la filière de formation choisie en premier lieu, ce qui n'est pas le cas, surtout chez leurs camarades de classe qui vivent sans handicap.

B) L'inscription/réinscription

Le gouvernement du Burkina Faso, selon la DGSUP, dans sa dynamique de promouvoir l'éducation inclusive au niveau de l'enseignement supérieur, a adopté une mesure qui accorde une exonération de 50% sur les frais d'inscription, pour les étudiants vivant avec un handicap quelconque. Ainsi, au lieu de 15000 francs CFA pour les autres étudiants, ceux qui sont en situation de handicap, pour s'acquitter des frais d'inscription doivent débourser la somme de 7500 francs CFA à condition de présenter leur carte d'invalidité délivrée par le CENOU.

Tous les étudiants interrogés reconnaissent cet avantage même s'ils insistent pour que leur inscription soit entièrement gratuite.

4.1.2. Les mesures d'accès physique au cours

Il sera principalement question de l'effectivité des rampes d'accès aux bâtiments et de l'adaptation des chaises, tables et autres matériels pour suivre les cours.

A) Les rampes d'accès

Selon le Secrétaire Permanent du PNADES, tous les bâtiments construits depuis la mise en place de sa structure en 2015 sont équipés de rampes d'accès. Aussi, des aménagements seraient entrepris pour que les bâtiments construits avant cette année et qui n'étaient pas munis de rampes d'accès, en disposent désormais.

Toutefois, le constat est que des étudiants à mobilité réduite reçoivent des cours dans des salles situées au premier étage, voire plus de certains bâtiments qui cependant ne sont pas munis d'ascenseur. Cette situation a été déplorée par les 12 étudiants de l'échantillon d'étude dont le handicap se situe au niveau des membres inférieurs qui souhaitent dans la mesure du possible, la délocalisation de certains cours dans des salles mieux adaptées.

B) L'adaptation de chaises et tables

Des efforts ont été réalisés selon le Secrétaire Permanent du PNADES pour disposer de chaises adaptées et mobiles dans les salles de cours. Ces chaises sont exclusivement réservées aux étudiants vivant avec un handicap physique comme l'indique des étiquettes qui y sont collées.

Les étudiants vivant avec un handicap au niveau des membres supérieurs confirment l'effectivité des aménagements et les approuvent car selon eux, la mobilité de ces chaises leur permet de prendre une position appropriée pour les prises de notes.

4.2. Le maintien dans les étudiants handicapés

Il s'agira de mesurer l'apport des bourses d'études, des fonds d'aide et des prêts octroyés par l'Etat burkinabè, au maintien des étudiants vivants avec un handicap physique, dans les études universitaires.

4.2.1. Bourses d'études/ Aides/Prêts

Au Burkina Faso, la limite d'âge pour la demande de bourse est fixée à 22 ans pour les nouveaux bacheliers, 23 ans pour le niveau Licence 2, 25 ans pour le niveau Licence 3, 27 ans pour le niveau master 1, 28 ans pour le master 2, 32 ans pour la première année du cycle de doctorat pour les hommes et à 34 ans pour les femmes.

Le mérite prend en compte la moyenne obtenue et est fixée ainsi qu'il suit : pour les nouveaux bacheliers, la limite de la moyenne est de 12/20 pour les garçons et 11,5/20 pour les filles, 12,5 pour les niveaux intermédiaires (L2 et L3), 12/20 pour le master 1et pour la thèse 1.

Cependant, des conditions spécifiques ont été pensées en faveur des étudiants vivant avec un handicap, qui bénéficient d'un recul de la limite d'âge fixé à 23 ans pour eux au lieu de 22 ans pour la première année d'études et le critère du mérite n'est pas pris en compte pour l'octroi de la bourse à cette catégorie d'étudiants.

Le gouvernement octroi 10 bourses spéciales (en dehors de la bourse ordinaire) pour les personnes en situation particulièrement difficile et les étudiants vivant avec un handicap sont considérés dans cette rubrique.

Aussi, il est à noter que les étudiants vivant avec un handicap, bénéficiaires de la bourse, quel que soit le nombre d'années passé dans un cycle d'études, conservent la bourse alors que le système n'autorise qu'un redoublement par cycle.

Il en est de même pour le soutien du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) où les conditions de l'octroi de l'aide et du prêt vis-à-vis des étudiants vivant avec un handicap respecte l'esprit de la loi N° 012- 2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées qui, à son article 14 stipule que : « Les élèves et étudiants handicapés bénéficient d'un recul de la limite d'âge réglementaire pour l'inscription à l'école, la participation aux examens et concours, l'octroi de bourses ou autres aides aux études ».

Conformément à ce texte, la limite d'âge fixée pour bénéficier des allocations a été repoussée de deux ans, pour les étudiants vivant avec un handicap qui justifient leur état par la carte d'invalidité. De ce fait, la condition d'âge fixée à 26 ans pour les étudiants de première année de licence est fixée à 28 ans pour les étudiants de première année de licence et justifiant leur invalidité.

4.2.2. L'hébergement et la restauration

Selon la directrice de l'hébergement et de la restauration universitaire du CENOU, dans le processus d'attribution de chambres en cités, la priorité est accordée aux étudiants vivant avec

un handicap et qui justifient leur situation par la carte d'invalidité. En outre, ils ont la priorité en ce qui concerne l'attribution des chambres situées au rez-de-chaussée des bâtiments.

En ce qui concerne les étudiants de l'UJKZ, compte tenu de l'éloignement de la cité au campus, deux villas auraient été louées à proximité de l'université pour héberger les étudiants qui vivent avec un handicap.

En plus de cette mesure, le prix de la chambre appliqué aux étudiants handicapés est de 1500 francs par mois au lieu de 4000f pour les autres étudiants.

En matière de restauration, il a été ouvert, une chaîne spéciale pour les étudiants vivant avec un handicap afin de leur éviter les files d'attente.

Toutes ces informations ont été confirmées par les étudiants bénéficiaires.

5. Discussion des résultats

L'objet de la présente contribution est de vérifier si les mesures prises par l'Etat burkinabè en faveur des étudiants vivant avec un handicap moteur facilitent non seulement leur accès aux études universitaires mais aussi si elles leur facilitent la poursuite et l'achèvement desdites études.

De l'analyse des textes en la matière, des déclarations des responsables des structures en charge de mise en œuvre et des avis des étudiants bénéficiaires, il ressort clairement que les mesures adoptées par l'Etat burkinabè en faveur des étudiants vivant avec une déficience physique sont positivement appréciées par ces derniers. A l'analyse de leurs déclarations, au plan psychologique, l'on pourrait convenir avec Irwin Sarason, Barbara Sarason, Edward Shearin et Gregory Pierce (1987) que ces mesures émanant donc de leur environnement social de ces étudiants, leur porte l'information, qu'ils sont aimés, estimés, valorisés.

En effet, 100% des 20 étudiants interrogés sur l'ensemble de ces mesures tant sur le plan de l'accès que sur celui du maintien, affirment que sans celles-ci, l'on ne pourrait affirmer avec certitude qu'ils conserveraient toujours la qualité d'étudiant.

Même s'ils estiment que l'Etat burkinabè devrait fournir encore plus d'efforts notamment pour la fourniture de prothèses, la prise en charge totale des frais de santé voire l'attribution de tricycles motorisés afin de faciliter leurs déplacements, ils reconnaissent tout de même les faveurs qui leurs sont accordées, confirmant du même coup, l'hypothèse de l'étude.

6. Les limites de l'étude

La présente étude serait plus intéressante si elle s'était intéressée à tous les types de handicaps présents dans les universités du Burkina Faso. Elle permettrait de mieux appréhender la situation selon chaque type de déficience et juger les mesures étatiques de façon plus exhaustive.

La deuxième limite de cette contribution est qu'elle pourrait explorer également l'éventualité d'une extension des mesures adoptées par l'Etat, au sein des instituts privés d'enseignement supérieur. Cela car, même si selon les statistiques du Ministère en charge de l'enseignement supérieur, il n'a pas encore été recensé de cas d'étudiant porteur de handicap dans lesdits instituts, cela pourrait trouver son explication par le fait que les mesures incitatives adoptées n'y sont pas appliquées, toute chose qui conditionnerait cette catégorie d'étudiants vers les universités publiques du pays.

7. Conclusion

A travers l'exploration documentaire, les interviews réalisées auprès des représentants de l'administration publique chargés de la mise en œuvre des mesures sociales en faveur des étudiants en situation de handicap physique et des entretiens réalisés avec ces derniers, il peut être conclu que les mesures adoptées par le gouvernement burkinabè pour une « compensation » de la situation de handicap que vivent des étudiants burkinabè, permettent à ces derniers d'accéder de façon aisée aux études universitaires et dans une certaine mesure, contribuent à leur maintien voire l'achèvement de ces études confirmant ainsi l'hypothèse émise.

S'inscrivant dans la conception environnementale du handicap, la présente étude met en évidence le rôle qui incombe à la société de fournir des facilitateurs afin que les personnes vivant avec une déficience motrice puissent pleinement accomplir les habitudes de vie à travers leur participation sociale.

De type qualitatif, l'étude n'a pas pu couvir tous les instituts d'enseignement supérieur du pays. Néanmoins, il a pu s'intéresser aux aspects essentiels de la portée des mesures sociales chez leurs bénéficiaires.

8. Bibliographie

Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu Paris*, Quadrige/PUF

Burkina Faso, kiti n°an iv-293/cnr/edu du 23 février 1987 portant exécution dans le cadre de l'éducation nationale des dispositions de la zatu n° 86-005/cnr/pres du 16 janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées

Burkina Faso, Kiti An IV n°086-149 CNR/PRES/ME du 30/04/1986 portant dispositions à prendre en faveur des personnes vivant avec un handicap dans la construction des bâtiments

Burkina Faso, Loi n° 012-2010/AN du 1er Avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées

Burkina Faso, Zatu n°086-005/CNR/PRES du 16/01/1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées

Burkina Faso, Assemblée Nationale. (2016). *Plan National de Développement Economique et ocial 2016-2020.* Ouagadougou

Burkina Faso, Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2015). *Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive.* Ouagadougou..

Burkina Faso, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. (2018). *Etude sur les étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique.* Ouagadougou,

Burkina Faso, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scintifique et de l'Innovation. (2020). *Tableau de bord de l'enseignement supérieur, année académique 2018-2019.* Ouagadougou,.

Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, 123, 15-35.

Fougeyrollas, P., et Roy, K. (1996). *Regard sur la notion de rôles sociaux. Réflexion conceptuelle sur les rôles en lien avec la problématique du processus de production du handicap.* Québec.

Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformation réciproque du sens du handicap,* Québec

Grawitz, M. (1990). *Méthodes des sciences sociales.* Paris: Dalloz.

Sarason, I. G., Sarason, M. R., Shearin, E. N. et Pierce, G. R. (1987). Une brève mesure du soutien social : implications pratiques et théoriques, Journal de Relations Sociales et Personnelles . pp. 497-510.

UNESCO (1994). Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux, adoptée par la conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité, Salamanque, Espagne.